



Secrétariat Général

Après examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** des décisions du Maire suivantes, prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Gymnase Lucien Poulard

- **3 mars 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association L'Odyssée de l'Espoir, représentée par son Président, Monsieur Gérard GUILLOUZIC, fixant les modalités d'utilisation du gymnase Lucien Poulard pour l'organisation de l'accueil de l'étape du mercredi 8 juillet 2015. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Grenier à sel

- **9 mars 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association La Rotonde, représentée par son Président, Monsieur Vincent FOLATRE, fixant les modalités d'occupation de la salle des greniers à sel, situés 36 rue du Port, pour l'organisation de répétitions dans le cadre d'un spectacle et pour une exposition de sculptures, tableaux et photos dans le cadre des arts en mai.

Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour les 21 mars, 11-18-21-22-23 et 25 avril 2015 pour les répétitions du spectacle, et du 29 avril au 20 mai 2015 pour l'exposition.

- **27 mars 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et le Collectif d'artistes et artisans, représenté par Madame Gwénola FURIC, fixant les modalités d'occupation de la salle des greniers à sel, situés 36 rue du Port, dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art.

Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, du 27 au 29 mars 2015.

Halles Garnier

- **12 mars 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'APEL École Notre-Dame, représentée par sa Présidente, Madame Christelle BOUVIER, fixant les modalités d'occupation du local des Halles Garnier, situé Quai Jean Bart, pour l'organisation d'un vide-grenier le dimanche 12 avril 2015. Cette mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit.

Salle "rue Nominoë"

- **17 mars 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'APAVE NORD OUEST SAS, fixant les modalités d'occupation de la grande salle Rue Nominoë, pour y tenir des permanences de test psychotechniques.

Cette mise à disposition est consentie moyennant un loyer horaire fixé à 5, 20 €.

Bâtiment commercial ex-Locaboat

- **10 avril 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et la Communauté de Communes du Pays de Redon, représentée par son Président, Monsieur Jean-François MARY, fixant les modalités d'occupation par la Compagnie d'Exploitation des Ports, gestionnaire du port de plaisance de Redon, des locaux ex-Locaboat, situés Quai Jean Bart, pour y installer la capitainerie.

Cette mise à disposition gratuite est consentie à titre précaire et révocable, à compter du 13 avril 2015 jusqu'au 1^{er} juillet 2017, date de fin de délégation de service public accordée à la Compagnie d'Exploitation des Ports.

Les charges d'eau et d'électricité seront acquittées par la Ville.

Maison de l'Enfance

- **29 avril 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association OXYGÈNE (Groupe d'Entraide Mutuelle), représentée par sa Présidente, Madame Danielle LE TURNIER, fixant les modalités d'occupation de l'atelier menuiserie de la Maison de l'Enfance, afin d'y exercer des ateliers artistiques (poterie, peinture) à destination d'un public adulte.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2015.

REGIES MUNICIPALES

- **17 mars 2015** : Institution d'une régie temporaire d'avances auprès du service Éducation Jeunesse de la Ville pour faciliter le fonctionnement d'un camp de vacances en Dordogne pour un groupe de jeunes, du 22 au 29 août 2015.

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 3 780 €.

ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

À caractère culturel, artistique ou autre

- **16 avril 2015** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et Monsieur Dominique RYCHEL, représentant l'enseigne MAFORIC, dont le siège social se situe à Bains-sur-Oust, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (magie) destinées aux enfants de l'école publique Marie Curie.

Cette convention est conclue du 27 avril au 3 juillet 2015, moyennant la somme de 38 euros TTC par heure.

- **20 avril 2015** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et Madame Bettina EBERHEARD, représentant l'enseigne INA EBER, dont le siège social se situe à Redon, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (arts plastiques) destinées aux enfants de l'école publique Charlie Chaplin.

Cette convention est conclue du 27 avril au 3 juillet 2015, moyennant la somme de 38 euros TTC par heure.

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Marchés de fournitures et services

- **7 avril 2015** : Signature d'un marché à bons de commandes relatif à la réalisation et l'impression du bulletin municipal et de la lettre du Maire, passé selon la procédure adaptée, avec la société CALLIGRAPHY PRINT de Châteaubourg (35) pour une durée d'un an à compter du 14 avril 2015, reconductible ensuite par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans, pour un prix de référence de 3 500 € HT correspondant à 5 000 exemplaires; PAO Papier non recyclé 28 pages pour le bulletin et papier non recyclé 4 pages pour la Lettre du Maire.

- **14 avril 2015** : Signature d'un marché relatif à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la Santé, pour les travaux de création d'une voie nouvelle dans l'ancienne emprise de l'entreprise STEF, passé selon la procédure adaptée, avec la SARL MAHÉ ENVIRONNEMENT de Loyalat (56) pour un montant de 980 euros HT.

PRESTATIONS DE SERVICES OU AUTRES PARTENARIATS

- **10 avril 2015** : Signature d'un contrat de prestation de services entre la Ville et la société Silliker S.A.S. de La Rochelle, fixant les modalités d'utilisation du service intitulé « Le Fil d'Ariane » permettant une surveillance de la traçabilité amont et aval des produits alimentaires achetés par la cuisine centrale. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 10 avril 2015, renouvelable ensuite par tacite reconduction, moyennant un montant mensuel de 160 euros HT.

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION
A DES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES

- **20 avril 2015** : Renouvellement de l'adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2015, moyennant un coût de 500,00 €.
- **24 avril 2015** : Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Office de la Langue Bretonne pour l'année 2015, moyennant un coût de 1 100,00 €.
- **24 avril 2015** : Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2015, moyennant un coût de 3 268,35 €.

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

- **20 avril 2015** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de La Riadais à Madame Martine MORICE, pour une durée de trente ans, à compter du 18 février 2015, moyennant la somme de 221 €.
- **20 avril 2015** : Délivrance d'une case cinéraire dans le columbarium de Galerne à Monsieur Michel BOCHET, pour une durée de trente ans, à compter du 19 février 2015, moyennant la somme de 446 €.
- **20 avril 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame AUGÉARD, pour une durée de trente ans, à compter du 11 juillet 2013, moyennant la somme de 220 €.
- **20 avril 2015** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Anthony VINCENT et Madame Stéphanie BIZEUL, pour une durée de quinze ans, à compter du 19 mars 2015, moyennant la somme de 91,50 €.
- **20 avril 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Daniel COGREL, pour une durée de trente ans, à compter du 7 octobre 2017, moyennant la somme de 221 €.

- A l'unanimité, **APPROUVE** la proposition d'inscrire par avenant au PAPI 2012-2018 les études et travaux mentionnés dans le tableau ci-après:

| | Maîtrise d'ouvrage | Dépenses TTC | Financement | Recettes |
|---|---------------------------|---------------------|--------------------|------------------|
| Quai Duguay Trouin - études réglementaires | Ville | 50 000 € | 0 % | 0 € |
| Maîtrise d'œuvre et travaux quai Duguay Trouin | Ville | 1 370 000 € | 40 % | 456 666 € sur HT |
| Étude quai Jean Bart | Ville | 60 000 € | 50 % | 30 000 € sur TTC |
| Étude secteur du Chatelet | IAV | 85 000 € | 50 % | 42 500 € sur TTC |
| Aménagement site et restructuration milieu naturel de la zone portuaire | Ville | 140 000 € | 50 % | 58 334 € sur HT |
| | | 1 705 000 € | | 587 500 € |

- **SOLLICITE** de l'État, au titre du PAPI, les financements maximum et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

- A l'unanimité, **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget Ville de l'exercice 2015.

- A l'unanimité, **ADOpte** la convention financière avec la Communauté de Communes du Pays de Redon relative au versement à la Ville d'un fonds de concours de fonctionnement, pour l'exercice 2015, d'un montant de 140 000 €, pour le fonctionnement de plusieurs équipements communaux (ex : stade municipal, Maison des Fêtes, etc.), **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et **DIT** que les crédits afférents aux recettes correspondantes sont inscrits au budget principal - exercice 2015 à l'article 74751 "participations du GFP de rattachement"

- A l'unanimité, **ADOPTE** la convention financière avec la Communauté de Communes du Pays de Redon relative au versement à la Ville d'un fonds de concours de fonctionnement, pour l'exercice 2015, d'un montant de 49 198 €, pour le fonctionnement de la salle des sports Joseph Ricordel, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et **DIT** que les crédits afférents aux recettes correspondantes sont inscrits au budget principal "Ville" - exercice 2015 à l'article 74751 "Participations du GFP de rattachement".

- A l'unanimité, **AUTORISE** l'adhésion de la Ville de Redon au groupement de commandes d'achat responsable de papier reprographique, **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes établie par la Communauté de Communes du Pays de Redon et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint chargé des Marchés Publics à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

- Par 23 voix pour et 6 abstentions, **APPROUVE** l'avenant n° 2 à intervenir au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet FORMA 6 pour l'aménagement des espaces publics de la gare, dont le montant s'élève à 20 600,00 € HT, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer ledit avenant et **DIT** que le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 271 850,00 € HT.

- A l'unanimité, **ADOPTE** les ajustements complémentaires des emplois permanents, pour l'année 2015 et **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget Ville de l'exercice 2015.

- A l'unanimité, **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, conformément aux dispositions de l'article L. 121-5 du Code de l'Expropriation, la prorogation pour une durée de cinq ans des effets de la déclaration d'utilité publique de la ZAC du Châtel-Haut Pâtis, prononcée initialement par arrêté en date du 13 juillet 2010, **DEMANDE** à Monsieur le Préfet que l'acte prorogeant la durée de validité de la déclaration d'utilité publique soit établi au profit de la Commune de Redon et de la SADIV, en sa qualité de concessionnaire de la ZAC et **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

- A l'unanimité, **APPROUVE** le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le PEDT et tous les documents afférents à ce dossier et **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter les dépenses qui en découlent.

Vu pour être affiché le 21 mai 2015 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Redon, le 21 mai 2015,

Le Maire,
Pascal DUCHÈNE